



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES
☎ 03.26.41.25.72
✉ contact@4cvs.fr
www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019

Sont présents : Jacky BERTON, Marie-Anne BREMONT, Olivier BUISSON, Christian BURGAIN, Jean-Claude CABART, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Thierry DAUSSEUR, Charles DE COURSON, Monique DEBRAND, Joël DELISSE, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Jean-Jacques GARCIA, Jean-Claude GERARD, Georges GERARD, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, André HALIPRÉ, Sylviane HUSSON, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Jean-François LAKOMY, Joël LAMOUREUX, Sylvain LANFROY, Pierre LE GUILLOU, Michel LECOCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Ghislaine MAIRESSE, Jean-Claude MANFE, Martine MILLOT, Roger MOSNIER, Michel NICOMETTE, Gisèle PEGURRI, Rémi QUANTINET, Christian SEYS, Pascal TRAMONTANA, Solène WAWROWSKI

Représentés : Claude DOYEN, Laurence LE GUINIO SQUELART, Gérard MUNIER

Excusés : Laurence LEBLANC, Bernadette MICHEL,

Absents : Joël CHANTEREAUX, Pierre-Marie DELABORDE, Marzéna FONTANIVE, Carole GANSTER, Hugues GERARDIN, Maxime GIRONDE, Kévin LARCHER

I. SYMSEM

a. Tarif 2020

Lors du précédent comité syndical du SYMSEM, les élus du syndicat ont voté à l'unanimité les tarifs suivants applicables à compter du 1er janvier 2020 :

Composition du foyer	Tarif proposé 2020 pour 18 levées
1 personne	100 €
2 personnes	150 €
3 personnes	210 €
4 personnes	210 €
5 personnes	270 €

Le Président met donc aux voix afin de valider cette proposition du SYMSEM.
Cette dernière est **validée à l'unanimité**.

b. Votes des règlements

Le Président présente à l'assemblée chacun des trois règlements des Ordures Ménagères, une conseillère communautaire fait remarquer que les projets de règlement sont parvenus tardivement dans les mairies et qu'elle 'a donc pas eu le temps de l'étudier. La majorité des conseillers fait savoir qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils peuvent valablement être adoptés. Le Président met aux voix : le règlement de collecte est **adopté avec 46 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**, le règlement des déchetteries est **adopté avec 47 voix pour et 1 contre** et celui de la collecte incitative est **adopté avec 47 voix pour et 1 contre**.

II. ASSAINISSEMENT

a. Etude préalable à l'épandage des boues de la STEP de Sermaize

Afin de revoir le plan d'épandage de la station d'épuration de Sermaize, il est nécessaire de faire appel à la Chambre d'agriculture de la Marne qui propose un devis à hauteur de 3 315.12 € HT.

Le conseil communautaire donne pouvoir au Président, **à l'unanimité**, pour valider le plan d'épandage et établir les demandes de subventions afférentes auprès de l'Agence de l'eau.

III. MAISONS MEDICALES

a. Tarif location maison médicale de Vanault les Dames

Une psychologue demande à intégrer, à temps partiel, la maison médicale de Vanault les Dames. Les membres du bureau proposent de proratiser le montant demandé aux médecins pour fixer les tarifs de locations soit un loyer mensuel de 70 € pour une occupation d'une journée par semaine ou 35 € mensuel pour une occupation d'une demi-journée par semaine.

Ces tarifs sont donc **validés à l'unanimité**.

b. Choix du Maître d'œuvre pour l'extension de Sermaize les Bains

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Maison médicale de Sermaize, à savoir Idonéis et BCA pour des montants respectifs de 25 000 € (10%) et 22 500 € (9%). L'analyse des offres a montré que le cabinet Idonéis avait obtenu les meilleurs résultats avec une moyenne de 87.52 contre 72.91 pour son concurrent. La commission d'appel d'offres a retenu le bureau Idonéis. Le conseil **valide à l'unanimité** le choix de la CAO.

c. Mise à disposition du terrain pour l'extension de la maison médicale de Sermaize

Afin que la 4CVS puisse procéder à l'extension de la maison médicale, il est nécessaire que la Commune de Sermaize lui mette à disposition le terrain.

IV. POINT SCOLAIRE

a. Suppression de postes au 31/12/2019

Après avis positif du comité technique, la commission du personnel propose de supprimer les postes suivants :

Adjoint technique à 15h

ATSEM principal 1ere classe à 20.72h

ATSEM principal 2eme classe à 22.72h

Le conseil valide **à l'unanimité** ces suppressions de postes.

b. Point sur la grève

Suite à la grève, le service d'accueil minimum a dû être mis en place dans plusieurs écoles : Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains, Heiltz le Maurupt, Vitry en Perthois, Vanault les Dames et Saint Amand sur Fion. La 4CVS a demandé à certains agents grévistes de venir travailler afin d'assurer l'accueil des élèves.

c. Travaux d'extension des services de restauration scolaire

Vitry en Perthois :

La réunion de lancement avec les entreprises a eu lieu la semaine dernière. Les entreprises prévoient leur intervention en fonction des uns et des autres. La 4CVS souhaite que l'extension soit opérationnelle après les vacances de février mais ce délai va être difficilement tenable car il faut respecter des temps de séchage...

Le coût s'élève à 46 962.98 €

Les subventions attendues sont de :

- 9 392.60 € au titre du Département
- 18 785.19 € au titre de la DETR

Soit un reste à charge pour la 4CVS de 18 785.19 €

Vauclerc :

La création du service de restauration scolaire à l'école de Vauclerc est prévue pendant les vacances de Février.

Le coût s'élève à 22 129 €

Les subventions attendues sont de :

- 4 425.80 € au titre du Département
- 8 851.60 € au titre de la DETR

Soit un reste à charge pour la 4CVS de 8 851.60 €

Vanault les Dames :

L'entreprise FM2C doit intervenir un mercredi afin de rendre plus ergonomique le poste de la plonge à l'école de Vanault les Dames.

Le coût s'élève à 6 685 €

Les subventions attendues sont de :

- 1 337 € par le Département

Soit un reste à charge pour la 4CVS de 5 348 €

d. Choix du Maître d'œuvre accessibilité

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité, à savoir Corbavie et QCS Services pour des montants respectifs de 17 946.90 € (17 %) et 22 800 € (22.5%). L'analyse des offres a montré que le cabinet Corbavie était le mieux disant. La commission d'appel d'offres a retenu le bureau Corbavie. Le conseil **valide à l'unanimité** le choix de la CAO.

V. POINT VOIRIE

a. Point sur les travaux en cours

- Lot 1 : La Marnaise
 - Bassu : Restent les trottoirs en attente que le siem retire les poteaux électriques
 - Vanault les Dames : Les travaux sont terminés, l'inauguration a eu lieu le 30 novembre.
- Lot 2 : Eurovia 518 000 €
 - Parking Pargny sur Saulx : Les travaux sont terminés
 - Rue Léon Leroy Pargny sur Saulx : les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année
 - Reims la Brûlée : Les travaux sont terminés, l'inauguration a eu lieu le 11 novembre.
 - Saint Jean devant Possesse : Les travaux sont presque terminés,

- Rue des Tuileries à Sermaize les Bains : Les travaux sont terminés et bien réalisés
- Chemin des Henault à Saint Amand sur Fion : Les travaux devraient se terminer la semaine prochaine par une bordure coulée.
- Chemin des Huguenots à Saint Amand sur Fion : Les travaux sont terminés.

b. Choix du MO marché cadre

Trois entreprises ont répondu : A2R avec un taux de 3.5% soit 3 893.87 €, le GNAT avec un taux de 5% soit 5 896.43 €, et ADP avec un taux de 5.3% soit 5 562.67 €. la CAO a retenu l'entreprise A2R, le conseil **valide à l'unanimité** ce choix.

c. Choix du MO travaux de voirie 2020

Cinq entreprises ont répondu sur 1 ou 2 lots :

Lot 1 (504 185 €) : Vauclerc, Vavray le Grand					
	A2R	ESKA	ADP	GNAT	BRUGGER VIARDOT
Taux	2,89%	4,50%	3,00%	4,07%	3,60%
Montant HT	14 570,95 €	22 688,33 €	15 125,55 €	20 500,00 €	18 150,66 €
Lot 2 (530 406 €) : Brusson, Jussecourt, Charmont, Sogny					
	A2R	ESKA	ADP	GNAT	
Taux	4,30%	4,50%	3,00%	3,98%	
Montant HT	22 807,46 €	23 868,27 €	15 912,18 €	21 100,00 €	

La CAO a retenu l'entreprise A2R pour le lot 1 et ADP pour le lot 2, le conseil **valide à l'unanimité** ce choix.

VI. MAISON FRANCE SERVICES

Le Vice-Président a informé l'assemblée que la MSAP a été retenue pour être labellisée au 1^{er} janvier 2020 en Maison France Service multisite avec 1.5 journée sur chacun des sites, à savoir Bassuet, Pargny sur Saulx et Sermaize les Bains.

VII. REFORME DE LA DGFIP

Afin d'organiser la réforme de la DGFIP prévue pour 2022, le directeur de cette dernière propose de signer une charte d'engagement dans laquelle il est prévu que l'agent d'accueil effectuera 3 demi-journées de permanence à Sermaize les Bains et 1 à Bassuet, un agent sera affecté aux conseils aux collectivités sur les 3 intercos du vitryat, la dgfip mettra à disposition du matériel de visioconférence qui pourra être utilisé dans le cadre de France Services. Dès 2020, les usagers pourront régler leurs factures chez un buraliste sermaizien. Le conseil donne pouvoir au Président pour signer ladite convention à **l'unanimité moins 1 abstention**.

VIII. RENOUVELLEMENT DE L'OPAH

Fin de l'opération : voir le diaporama joint au compte-rendu

Les crédits alloués à l'OPAH sont insuffisants pour terminer l'opération en février 2020, le Vice-Président propose de remettre de l'argent au pot commun, Perthois, Bocage et Der en était également d'accord. 105 000 € sont nécessaires pour terminer l'opération en conservant une égalité

de traitement entre les demandeurs, il reste 31 772 € soit un manque de 73 228 € qui pourrait être financés pour moitié par la Région soit un reste à charge pour les 2 EPCI de 36 214 € réparti selon le nombre d'habitants soit 2/3 pour la 4CVS et 1/3 pour PBD. Le conseil valide **à l'unanimité moins 1 abstention**, le montant de 24 143 € pour finir l'opération au 28/2/20.

IX. POINT FINANCES

a. Compte-rendu de la commission

La commission des finances s'est réunie le 25 novembre dernier, elle fait le bilan suivant :

- OM : légèrement déficitaire
- Assainissement : excédent de fonctionnement prévu mais nombreux investissements à prévoir.
- Maison médicale : l'emprunt de la maison médicale de VLD a été réalisé comme prévu.
- SPANC : compliqué car du retard a été pris dans la réalisation des diagnostics
- Budget Général : en fonctionnement, l'entretien des bâtiments est une charge qui augmente fortement et qu'il faudra prévoir en 2020. En investissement, il existe un décalage de trésorerie dû aux retards dans la perception des subventions et dans la refacturation aux communes. En effet, à ce jour, la 4CVS attend d'avoir les montants de travaux définitifs pour demander les subventions et refacturer aux communes. Il faut peut-être envisager de demander des acomptes tant aux financeurs qu'aux communes ou revoir ce système très juste mais compliqué en le remplaçant par un forfait. Il s'agit là de pistes de réflexion.

La commission souhaite que les opérations prévues entre budget général et budgets annexes soient réalisés.

b. Décisions modificatives

Afin de pouvoir verser les subventions aux centres de loisirs en fonction de leur fréquentation, il est nécessaire de prendre la DM suivante :

Compte 60633 fournitures de voirie : - 1 226 €
Compte 6574 subventions : + 1 226 €

La DM concernant les amortissements du budget d'OPAH, prise au dernier conseil communautaire, n'a pas été validée s'agissant d'écritures d'ordre. Il est donc nécessaire de faire un versement du budget général au budget OPAH pour un montant de 20 086 €.

Ces 2 délibérations **sont adoptées à l'unanimité**.

X. DETR

Les dossiers sont à rendre pour le 20 janvier, il ne faut pas hésiter à déposer des dossiers même si ces derniers ne font pas partie des axes prioritaires, ils peuvent néanmoins être éligibles.

Seuls les dossiers très spécifiques pourront être éligibles à la fois à la DETR et au DSIL.

XI. ACTIONS DE L'ADEVA

Lors de la réunion de la semaine dernière, les actions suivantes ont été présentées :

- Bilan de la plateforme Gaiah : 180 contacts depuis 2018 dont 16 pour la 4CVS
- SCOT : notification du marché au bureau d'étude, 4 phases programmées pour une entrée en vigueur fin 2022.
- Guichet 1^{er} emploi : 82 porteurs de projets ont été reçus et 28 entreprises ont été créées.

- ORAC : ce dispositif d'aides au maintien et au développement d'une entreprise sera prolongé jusqu'en avril 2020. En 2019, 12 dossiers ont été instruits.
 - GTEC (Gestion Territoriale des emplois et Compétence) : Un comité de pilotage va être créé afin de réaliser une étude sur le télétravail.
 - Parcours de la personne âgée : poursuite en 2020 de l'action « sensibiliser et former les intervenants à domicile ». Mise en place d'un Relais d'Assistante de Vie (RAV)
 - Petite enfance : lancement d'un diagnostic sur le pays vitryat
 - Programme Leader : 32 dossiers programmés, 16 engagés pour un montant alloué de 1 186 800 €
- La cotisation à l'ADEVA reste inchangée pour l'année 2020 à 4 € par habitant.

XII. DATES A RETENIR

- 14/1 Visite de l'Assemblée Nationale
- 17/1 Vœux du Président
- 18/1 Inauguration de la Maison France Services à Bassuet
- 6/2 Conseil Communautaire
- 12/3 Conseil Communautaire vote des Comptes Administratifs et des budgets
- 16/4 Conseil Communautaire élections
- 30/4 Conseil Communautaire

XIII. DATES A RETENIR

M. Lamoureux fait un compte-rendu de la réunion du S3M à laquelle il a assisté :
Vote des orientations budgétaires

La sortie du S3M des communes de la Saulx a été validée à condition que le syndicat de la Saulx soit créé.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AURA LIEU LE JEUDI 6 FEVRIER 2020 A 20H30